

PAR COURRIEL

Québec, le 25 novembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-11-036 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 novembre dernier, concernant, depuis juin 2017 jusqu'à la date la plus récente, la somme des superficies autorisées par le Ministère (en m²) et le montant total des compensations versées pour atteinte à des milieux humides et hydriques, le tout détaillé de façon distincte pour chacune des régions administratives du Québec.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Superficies autorisées milieux humides et hydriques au Québec, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Eli-Eli Comlan N'Soukpoé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel comlaneli-eli.nsoukpoe@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2

Région administrative	Montant (\$)	Superficie autorisée (m2)
Abitibi-Témiscamingue	6 553 356,73 \$	3819460
Bas-Saint-Laurent	2 522 347,04 \$	509022
Capitale-Nationale	28 585 630,28 \$	790628
Centre-du-Québec	24 019 778,66 \$	4467235
Chaudière-Appalaches	23 428 088,09 \$	2659276
Côte-Nord	5 463 244,31 \$	5787640
Estrie	10 779 420,52 \$	1060887
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 800 567,42 \$	1044498
Lanaudière	7 245 035,95 \$	609162
Laurentides	20 146 863,34 \$	1645001
Laval	16 171 418,41 \$	259641
Mauricie	2 211 369,12 \$	287258
Montréal	36 174 759,17 \$	2427386
Montréal	8 117 256,67 \$	85961
Nord-du-Québec	18 195,10 \$	5260007
Outaouais	6 919 841,79 \$	360751
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 894 128,51 \$	466398
Total général	204 051 301,12 \$	31540212

Les superficies autorisées comprennent l'ensemble des superficies sur l'autorisation, que les milieux soit remis en état, détruits ou que le projet vise la restauration de milieux humides et hydriques.